

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.11.175.B

**Missions de
commissariat aux
comptes - Avenant
tripartite de transfert
à la SPLA
GrandAngoulême
Mobilité
Aménagement**

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 novembre 2013**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 NOVEMBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.11.175.B**

AMENAGEMENT / MOBILITÉS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

MISSIONS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES - AVENANT TRIPARTITE DE TRANSFERT A LA SPLA GRANDANGOULEME MOBILITE AMENAGEMENT

Par délibération n° 65 du conseil communautaire du 11 avril 2013 modifiée par délibération n°139 du 11 juillet 2013, le GrandAngoulême a approuvé la création et les statuts de la société publique locale d'aménagement (SPLA) GrandAngoulême Mobilité Aménagement.

Les missions des commissaires aux comptes - titulaires et suppléants, s'inscrivent dans le cadre des obligations générales et légales de contrôle et de surveillance de la situation financière des sociétés contrôlées. En outre, le titulaire aura les tâches de vérifications comptables, participation aux conseils d'administration et assemblées générales ainsi que l'appréciation du contrôle interne.

Le GrandAngoulême a donc lancé une consultation, par voie de procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics, pour la nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant.

A l'issue de la consultation, la société SOREGOR AUDIT ayant son siège 1 rue du Tertre, Parc d'activités Angers / Beaucouzé, 49072 Beaucouzé, a été déclarée attributaire. Le marché n°2013/132 lui a été notifié le 10 octobre 2013.

Il vous est proposé aujourd'hui d'approuver les conditions du transfert à la SPLA de ce marché relatif aux missions de commissariat aux comptes.

Le marché est mixte :

- il s'agit d'un marché simple à prix forfaitaire pour l'ensemble des prestations décrites dans le cahier des charges : le montant annuel de l'offre est de 5 290 € HT,
- et d'un marché à bons de commandes sur la base de prix unitaires pour les réunions supplémentaires. Le montant maximum annuel des commandes est de 3 000 € HT.

Le marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de 6 ans.

Par conséquent, l'avenant proposé, dont le projet figure en annexe de la présente délibération, sera souscrit par la GrandAngoulême, la SPLA Mobilité Aménagement et la société SOREGOR AUDIT.

.../...

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant tripartite de transfert à la SPLA GrandAngoulême Mobilité Aménagement du marché n°2013/132 relatif aux missions de commissariat aux comptes conclu avec la société SOREGOR AUDIT.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 décembre 2013	<u>Affiché le :</u> 05 décembre 2013